



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 17 janvier 2023

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, ainsi qu'à Madame la Ministre de la Justice au sujet du Centre socio-éducatif de l'Etat (CSEE).

Comme il ressort de la réponse à la question parlementaire n°3718 et du développement de l'établissement du CSEE à Schrassig, ce dernier n'est plus réservé aux filles, mais accueille désormais des garçons. Il résulte également de la réponse qu'« *Un propriétaire d'une parcelle adjacente a adressé un courrier à l'Administration des bâtiments publics relatant des problèmes de voisinage. Lors d'une visite sur place, l'Administration des bâtiments publics s'est concertée avec la direction du CSEE au sujet de différentes mesures envisageables afin de contribuer à la résolution de ce problème. Vu la nature des limites de propriété qui présentent une végétation dense, il s'avère qu'une mesure constructive possible serait de clôturer le site du CSEE sur une longueur de quelque 300 à 350 m. Pour ce qui est des efforts entrepris par la direction du CSEE pour éviter de tels désagréments, il faut savoir que le régime disciplinaire du CSEE entre également en ligne de compte pour limiter des comportements inappropriés, sachant qu'une sanction allant jusqu'à un isolement temporaire est possible.* »

Au vu de ce qui précède, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame et Messieurs les Ministres:

- Le gouvernement peut-il nous confirmer que le nombre de cas de vandalisme commis par des jeunes du CSEE dans les environs du site de Schrassig a augmenté depuis 2020?
 - Le cas échéant, quelles mesures le gouvernement a-t-il pris pour remédier à ce problème?
 - Le gouvernement a-t-il assuré le suivi des préoccupations des riverains concernant les problèmes de voisinage et leur sécurité?
- Le gouvernement peut-il nous indiquer quels efforts le CSEE a entrepris dans le cadre de son régime disciplinaire pour endiguer les comportements inappropriés des jeunes ?

- De manière générale, est-il prévu que le site du CSEE à Schrassig continue d'accueillir des garçons ou est-il prévu que ce site soit à nouveau exclusivement réservé aux jeunes filles?
 - Pour quelles raisons le gouvernement opte-t-il pour l'un ou l'autre des deux cas de figure?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.



Octavie Modert
Députée



Léon Gloden
Député